



À une séance extraordinaire spéciale budget 2023 du Conseil de cette municipalité, tenue à la salle multifonctionnelle située au 290 rue Principale, le jeudi 15 décembre 2022 à 19 h 36, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et messieurs les conseillers, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

#### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2022-12-37

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob  
Appuyé par madame Catherine Bourget  
Et résolu :

**QU'IL** soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 36.

Monsieur Veillette, maire, motive l'absence de monsieur Michel Larivière, qui est absent pour des raisons médicales.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

2022-12-38

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier  
Appuyé par madame Kim Mongrain  
Et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

#### **ORDRE DU JOUR**

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023
4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) – année 2023-2024-2025
5. Période de questions
6. Clôture de l'assemblée

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023**

Monsieur Guy Veillette, maire, fait la présentation du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre 2023.

#### **3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023**

2022-12-39

Il est proposé par madame Catherine Bourget  
Appuyé par madame Kim Mongrain  
Et résolu :

**QUE** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 soient adoptées telles que déposées, lesquelles prévisions montrent des revenus de fonctionnement de **2 815 463 \$** ainsi que des dépenses



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE SPÉCIALE BUDGET 2023  
DU 15 DÉCEMBRE 2022

de fonctionnement de **2 815 463** incluant un transfert aux activités d'investissement de 25 000 \$ et des affectations totalisant **124 267 \$**.

**QUE** les revenus d'investissement s'élèvent à **590 500 \$** et les dépenses à **929 500 \$**. Pour équilibrer le budget d'investissement, le conseil prévoit de financer au moyen d'affectations de surplus, d'emprunt bancaire, du fonds de roulement et du fonds carrière et sablière ainsi qu'une somme provenant du budget de fonctionnement pour un total de **339 000 \$**.

**QUE 103 127 \$** soit approprié à même le surplus non affecté de la section générale pour l'exercice financier 2023.

**QUE 81 000 \$** soit approprié à même le surplus non affecté de la section aqueduc pour l'exercice financier 2023.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) – année 2023-2024-2025**

**CONSIDÉRANT** que l'article 953.1 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations.

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un document de planification et d'intentions.

2022-12-40

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Kim Mongrain  
Appuyée par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu:

**QUE** le programme triennal des immobilisations pour les années **2023-2024-2025** est adopté comme déposé.

**Adoptée à l'unanimité.**

**5. Période de questions**

Aucune question.

**6. Clôture de l'assemblée**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé.

2022-12-41

Il est proposé par madame Nathalie Jacob  
Appuyé par madame Kim Mongrain  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **20 h**.

**Adoptée à l'unanimité.**

/ Original signé /  
Monsieur Guy Veillette,  
Maire

/ Original signé /  
Monsieur Stéphane Bourassa,  
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/ Original signé /  
Guy Veillette  
Maire et Président d'assemblée